

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DDCT 152 Subventions (25 000 euros) à 2 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits, de la visibilité LGBT.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à 2 associations au titre de la lutte pour l'égalité des droits, de la visibilité LGBT ,

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 € pour le projet intitulé «Application mobile pour le signalement d'actes LGBT-phobes » (2019_10021) est attribuée à l'association FLAG ! (20734) au titre des subventions LGBT.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15 000 € pour le projet intitulé « Combats une série de podcasts pour les 30 ans d'Act Up-Paris » (2019_08844) est attribuée à l'association « What the Film (WTF 45721)» au titre des subventions LGBT de la DDCT et de la DAC.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée à l'association « FLAG ! » pour 10 000 € sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires ligne provision pour subventions LGBTQI et à l'association « What the Film » pour 10 000 € sur les crédits de la Direction de la

Démocratie, des Citoyens et des Territoires ligne provision pour subventions LGBTQI et pour 5 000 € sur les crédits de la Direction des Affaires Culturelles, « provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture » du budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris sous réserve de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO